

## Comment évoluent les parts de marché des énergies de chauffage ?

L'Ademe vient d'indiquer que la consommation finale du secteur résidentiel et tertiaire a augmenté de 0,2% en 2012, mais avec +4,9% pour les EnR, une progression « due principalement au succès des PAC et aux progrès des nouveaux modes de chauffage au bois, aussi bien dans l'habitat individuel que dans le collectif et dans le tertiaire », explique-t-on. Dans le secteur résidentiel, les énergies les plus utilisées en 2012 pour le chauffage ont été le gaz (44%), l'électricité (33,5%) et le fioul (14%), devant le chauffage urbain (4,2%) et le bois (3,8%). Pour l'ECS, il s'agissait de l'électricité (46,5%), du gaz (38,4%) et du fioul (9%). Toujours en 2012, le gaz alimentait 54,5% des chaudières en habitat collectif, contre 36,6% en maison individuelle, tandis que le fioul était utilisé dans 21% des maisons individuelles et dans 5,6% des logements collectifs. En ECS, l'électricité avait une part plus importante en maison individuelle (51,9%) qu'en immeuble collectif (39,3%), tandis que le gaz était à 48,8% en habitat collectif et à 30,4% en maison individuelle. Pour sa part, le fioul était plus utilisé en maison individuelle (13%) qu'en collectif (3,7%). En 2012, 0,3% du parc résidentiel français, essentiellement des maisons individuelles, était encore dépourvu d'ECS.

On précise à l'Ademe que 9,3 millions de ménages étaient équipés d'un chauffage électrique en 2012, soit 33,5% des résidences principales, dont 5,5 millions en maison individuelle. 26,4 millions de résidences principales (94,9%) étaient équipées d'un chauffage central, dont 92,2% des maisons individuelles et 98,4% des immeubles collectifs. Quant à la production d'eau chaude centralisée, 12,7 millions (45,7%) des résidences principales en étaient équipées, dont 41,4% des maisons individuelles et 51,4% des immeubles collectifs.

Voici la répartition des modes de chauffage des résidences principales selon la période de construction, en % :

- avant 1975 : gaz 53,8, fioul 27,0, électricité 10,4,
- 1975 à 1981 : gaz 41,6, fioul 25,8, électricité 22,5,
- 1982 à 1989 : gaz 37,3, fioul 15,4, électricité 42,0,
- 1990 à 1998 : gaz 43,3, fioul 14,7, électricité 36,1,
- après 1999 : gaz 48,8, fioul 8,3, électricité 36,7.

Dans le tertiaire, toujours selon l'Ademe, la superficie chauffée était de 931 149 000 m<sup>2</sup> en 2011, dont 46% au gaz, 26% à l'électricité et 18% au fioul. Les bureaux représentaient 22,4% de cette superficie, contre 22,2% pour les commerces, 19,6% pour les établissements d'enseignement, 11,7% pour ceux de santé, 7,4% pour les équipements sportifs et 7% pour les CHR. Toujours en 2011, le gaz était l'énergie de chauffage la plus utilisée dans le tertiaire, avec 46% des surfaces chauffées, devant l'électricité (25,9%) et le fioul (18,1%). Dans le tertiaire neuf, l'électricité était en repli de 7 points au profit du gaz en 2012 par rapport à 2011. Toutes les branches du tertiaire étaient concernées par ce recul de l'électricité, même si cette énergie restait majoritaire dans les branches où elle l'était en 2011. Le gaz a progressé notamment grâce aux permis concernant des surfaces de 1 000 m<sup>2</sup> et plus. Sur les 13,4 millions de m<sup>2</sup> tertiaires chauffés construits en 2012, près de 2,6 millions ont eu recours à une EnR (soit 19,5% du parc neuf, contre 26% en 2011 et 35% en 2010). Les PAC représentaient 23% des surfaces construites équipées, contre 25% en 2011.

Sur les 11,4 millions de m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires neuves de 2011, on recensait 3 193 000 m<sup>2</sup> de surfaces climatisées et 1 727 000 m<sup>2</sup> de surfaces rafraîchies. 39% des bureaux et 36% des commerces autorisés en 2012 étaient climatisés. Ces deux branches représentaient à elles seules 74% des surfaces climatisées. En ce qui concerne les établissements de l'État, soit une surface chauffée totale d'environ 16,5 milliers de m<sup>2</sup>, l'énergie de chauffage la plus utilisée était le gaz de réseau en 2009, à 62%, suivi par l'électricité (13%) et le fioul (8%), tandis que la consommation unitaire de chauffage était de 127 kWh/m<sup>2</sup> (contre 134 kWh/m<sup>2</sup> en 2005).

## Quel avenir pour le chauffage électrique ?

L'Ademe envisageant actuellement une nouvelle méthode de calcul pour le contenu carbone de l'électricité, une piste étant de s'appuyer sur les pics de consommation, Jean-Dominique Masseron (groupe Atlantic) vient d'estimer lors d'une réunion de l'association EDEN que, s'appuyer sur ces pics, « c'était prendre le cas particulier des périodes de pointe pour des généralités », et ce alors que, a-t-il poursuivi, « la technologie nous permet aujourd'hui de bâtir un réseau électrique intelligent, avec des solutions électriques pour le chauffage et l'ECS capables d'anticiper les pointes de consommation et de mettre en œuvre l'effacement tout en améliorant le confort de l'habitat ».

EDEN juge que, « en raisonnant en énergie primaire, la RT2012 favorise le gaz ». Et, citant une étude de Bâti Etude, elle indique que, en matière d'énergies de chauffage, au troisième trimestre 2013, en construction neuve, la part de marché du logement collectif détenue par le gaz a été de 72,6% (contre 16,6% pour l'électricité), tandis que le gaz était à 55,5% en maison individuelle groupée (contre 34,9% pour l'électricité) et à 14,8% en maison « isolée » (contre 54,3% pour l'électricité et 27,5% pour le bois). EDEN demande que le futur label environnemental intègre un plafond d'émissions de CO<sub>2</sub>. Elle insiste sur la « nécessité » de prendre en compte ces émissions dans le moteur de calcul de la RT2012 afin de « rééquilibrer » les sources d'énergie et de contribuer à la réduction des GES. Jean Bergougnoux, président d'EDEN, explique que, « dans une régulation d'un système électrique dont l'équilibre production-consommation sera soumis à des aléas croissants, les applications de l'électricité chez le consommateur final susceptibles d'être modulées, reportées ou effacées devront jouer un rôle essentiel : chauffage de l'ECS et chauffage des locaux pour la régulation journalière, applications bi-énergie (électricité-énergies fossiles) pour les régulations sur de plus longues périodes ».

- **EN BREF.** Les associations écologistes Cler et FNE viennent de regretter dans un communiqué que le chauffage électrique - « fléau des consommateurs et responsable de très importantes émissions de GES », selon elles - soit absent de la réglementation thermique « élément par élément », qu'elles jugent, par ailleurs, « périmée », « inopérante » et « ne menant concrètement à aucune amélioration énergétique ». Elles viennent de porter plainte pour non-respect par la France de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments.

- **EN BREF.** Le marché mondial de la régulation de génie climatique progressera annuellement de 8,22% en moyenne entre 2014 et 2020, à 26,60 milliards de dollars, selon une récente étude de MarketsandMarkets.